Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260629-DEL2026_05_07-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Lundi 22 juin 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, MEUNIER Martine, BROCKAERT Martine, FLEURY Bernard, LE BRIS Gaëlle, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Absents excusés :
ARNAUD-STROJNY Karine donne pouvoir à BROCKAERT Martine,
LE ROUX Denis donne pouvoir à SILVERT Julien.
QUEGUINER Yannick.

Secrétaire de séance : Gaëlle LE BRIS.

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Nombre de procurations	2

DEL2026-05-07
Objet : Modification des tarifs 2026

Vu la délibération DEL2025-05-08 du 15 décembre 2025 ;

Mme la maire propose de modifier et de fixer les tarifs suivants concernant le prêt ou la location de matériel communal :

Pénalités en cas de dégradation, perte ou casse	2026
Couverts	3,00 €
Verre ballon	3,00 €
Verre classique style Pyrex	2,00 €
Carafe	4,00 €
Assiette, bol, ramequin, soucoupe, tasse	4,00 €
Petit ustensile de cuisine	8,00 €
Ustensile de cuisine (cuisson et autres)	50,00 €
Petit percolateur	100,00 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260629-DEL2026_05_07-DE

Grand percolateur	500,00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **MODIFIE** comme suit les tarifs des pénalités en cas de casse ou d'endommagement du matériel communal à la suite d'un prêt ou d'une location :

Pénalités en cas de dégradation, perte ou casse	**2026**
Couverts	3,00 €
Verre ballon	3,00 €
Verre classique style Pyrex	2,00 €
Carafe	4,00 €
Assiette, bol, ramequin, soucoupe, tasse	4,00 €
Petit ustensile de cuisine	8,00 €
Ustensile de cuisine (cuisson et autres)	50,00 €
Petit percolateur	100,00 €
Grand percolateur	500,00 €

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

MAIRIE DE TRELEVERN
COTES-D'ARMOR